

## Axe 1 : informer et sensibiliser les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne

### Action 1.2 : Informer les professionnels de l'immobilier et les propriétaires bailleurs

#### Contexte

*La politique menée par l'ensemble des partenaires luttant contre l'habitat indigne et non décent est souvent mal connue des professionnels de l'immobilier et des propriétaires bailleurs. Afin de prévenir les situations de mal logement, une communication spécifique à leur intention peut être de nature à diminuer le nombre de situation via une meilleure connaissance de la réglementation en vigueur et des obligations des propriétaires et gestionnaires. Une communication ciblée sur les procédures prises au titre des pouvoirs de police spéciale du Président de la Métropole de Lyon et du Préfet du Rhône permettrait également d'améliorer l'application des mesures prescrites dans les arrêtés et de favoriser le respect du droit des occupants.*

#### Objectifs de l'action

- Améliorer l'information des propriétaires bailleurs et des professionnels de l'immobilier sur leurs droits et devoirs en matière de lutte contre l'habitat indigne et non décent.

#### Pilotage

ADIL / CAF / Métropole de Lyon

#### Partenaires associés

Réseaux des acteurs de l'immobilier, associations de locataires, DDT, ARS, Communes

#### Modalités de mise en œuvre

- Production de supports de communication à destination des professionnels de l'immobilier, des propriétaires bailleurs et des locataires.
- Production de courriers types d'information, en accompagnement des arrêtés, pour les propriétaires, les gestionnaires de logements et de copropriétés, et les locataires.
- Organisation de réunions à destination des représentants des professionnels de l'immobilier et des propriétaires bailleurs ainsi que des associations de locataires.
- Envoi d'un courrier par la CAF du Rhône précisant les droits et obligations des propriétaires et précisant les critères de décence à respecter.

#### Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions organisées à destination des représentants des professionnels de l'immobilier et des propriétaires ainsi que des associations de locataires.
- Nombre de courriers envoyés aux différents acteurs ciblés par l'action.